

Les jardins du canal, c'est quoi?

- Pour se procurer au plus près des produits artisanaux, alimentaires et d'hygiène sans pesticides, sans OGM, nanoparticules et sans chimie destructrice, de préférence bio, avec le minimum de déchets.
- Pour garantir une meilleure rétribution des producteurs.
- Pour diminuer l'empreinte écologique.
- Pour lutter contre le réchauffement climatique.
- Pour disposer d'une solution biscarrossaise et dans les environs de Biscarrosse.
- Pour fédérer les biscarrossais(es) et les habitants(e)s des communes voisines ayant le même besoin.

Comment?

- Avec une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) en accord sa charte.
- Les participant(e)s sont considéré(e)s coproducteur(trice)s appelé(e)s amapien(ne)s.
- Parmi les amapien(ne)s des coordinateur(trice)s assurent le lien entre producteur(trice)s et amapien(ne)s, gèrent les commandes et les distributions.
- En privilégiant les circuits courts en vente directe sans intermédiaire.
- En privilégiant les producteur(trice)s locaux(cales), les moins loin.
- En s'appuyant sur les réseaux existant localement.
- Par une association déclarée « Les jardins du canal » gérée collectivement par les participant(e)s. Elle facilite les échanges entre producteur(trice)s et amapien(ne)s.
- Le travail fourni par les coordinateur(trice)s est gratuit. C'est un don : sa réciprocité minimale éventuellement attendue est la participation aux tâches de distribution et le respect du fonctionnement.
- Le cas échéant les transports des produits par les amapien(ne)s sont défrayés.